

Évaluation des incidences NATURA 2000

Sentier littoral des communes de Bricqueville-sur-Mer
et Tourneville-sur-Mer

Suspension et modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral

Identification du demandeur :

M. le préfet de la Manche
direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
(DDTM50)
service déconcentré du ministère de la transition écologique et de la
cohésion des territoires.

Siège social : 477 bd de la Dollée
BP 60355
50 000 SAINT LÔ cedex 9

Nom et prénom du signataire :

Mme Martine CAVALLERA LEVI

Qualité : Directrice de la DDTM 50

Contact Téléphone : 02 33 06 39 00
Courriel : ddtm@manche.gouv.fr

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 a été instaurée par le Droit de l'Union européenne (article 6 paragraphe 3 de la directive « habitats, faune, flore ») pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation (c'est-à-dire aux habitats naturels, d'espèces, espèces végétales et animales) des sites Natura 2000, désignés au titre soit de la directive « oiseaux » (directive n°2009/147/CE), soit de la directive « habitat, faune, flore » (directive n°92/43/CEE).

L'article R.414-23 du code de l'environnement décrit le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000.

DESCRIPTION DU PROJET

1 – Nature du projet

Le projet consiste à modifier le parcours du sentier littoral sur les communes de Bricqueville-sur-Mer et Tourneville-sur-Mer et à garantir sa continuité en anticipant les problèmes d'érosion côtière récurrente sur le secteur.

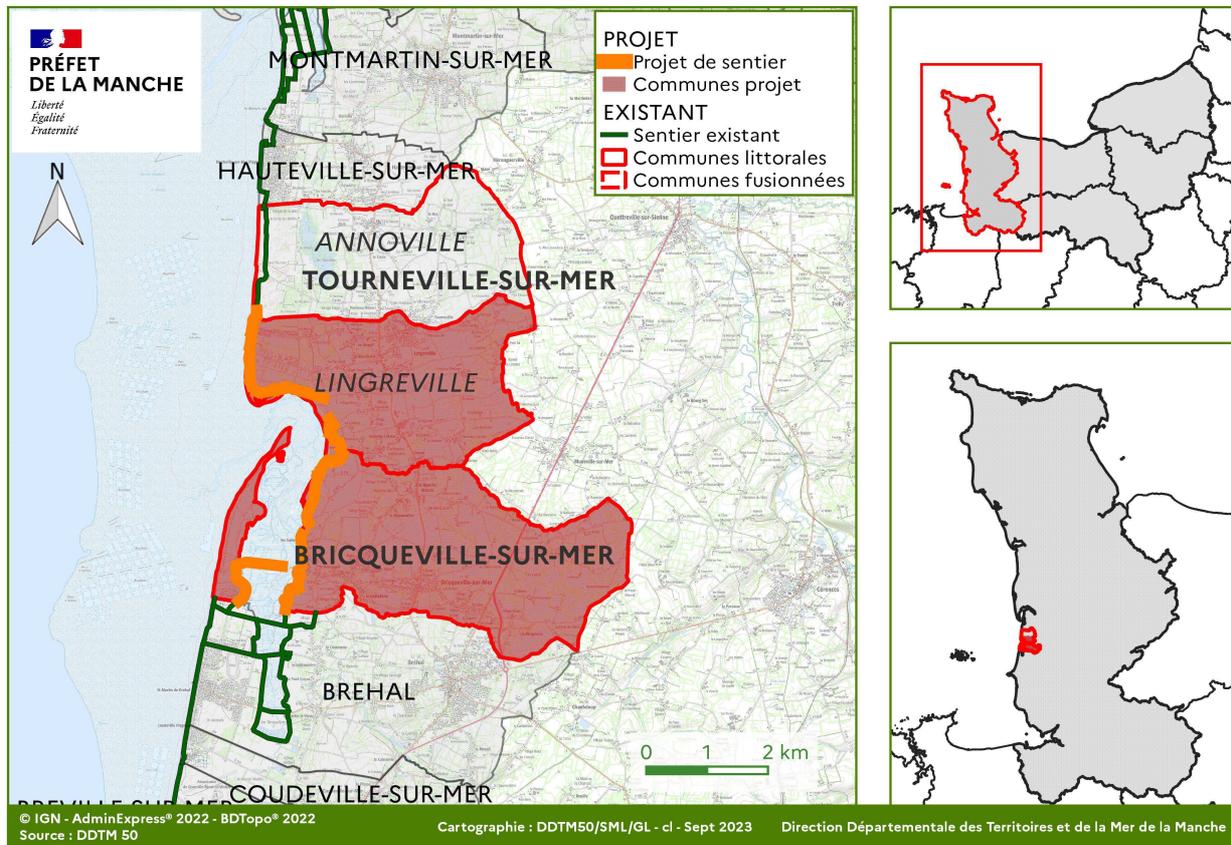
Cette évaluation des incidences Natura 2000 est établie dans le cadre du projet de modification et suspension de la SPPL (servitude de passage des piétons sur le littoral) sur les deux communes, soumis à enquête publique.

Le parcours se situe au contact des espaces dunaires des deux communes sur les milieux naturels.

Seuls quelques aménagements ou ouvrages piétons viennent compléter le parcours et permettre une circulation piétonne aisée. Il s'agit de clôtures de ganivelles, passerelle, escalier ou de marches en bois aménagées dans la dune pour la préserver du piétinement excessif et de son balisage

2 – Localisation du projet

Le projet se situe dans le département de la Manche, communes de Bricqueville-sur-Mer et Tourneville-sur-Mer



Carte n°1 : communes de Bricqueville-sur-Mer et Tourneville-sur-Mer,

Il est situé dans le périmètre du site Natura 2000 « littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » FR 2500080

Dates de désignation / classement :

- pSIC : première proposition : 31/12/1997 ; dernière évolution : 31/12/1997
- SIC : première publication au JO UE : 07/12/2004 ; dernière publication au JO UE : 07/12/2004
- ZSC : premier arrêté : 18/03/2015 ; dernier arrêté : 18/03/2015

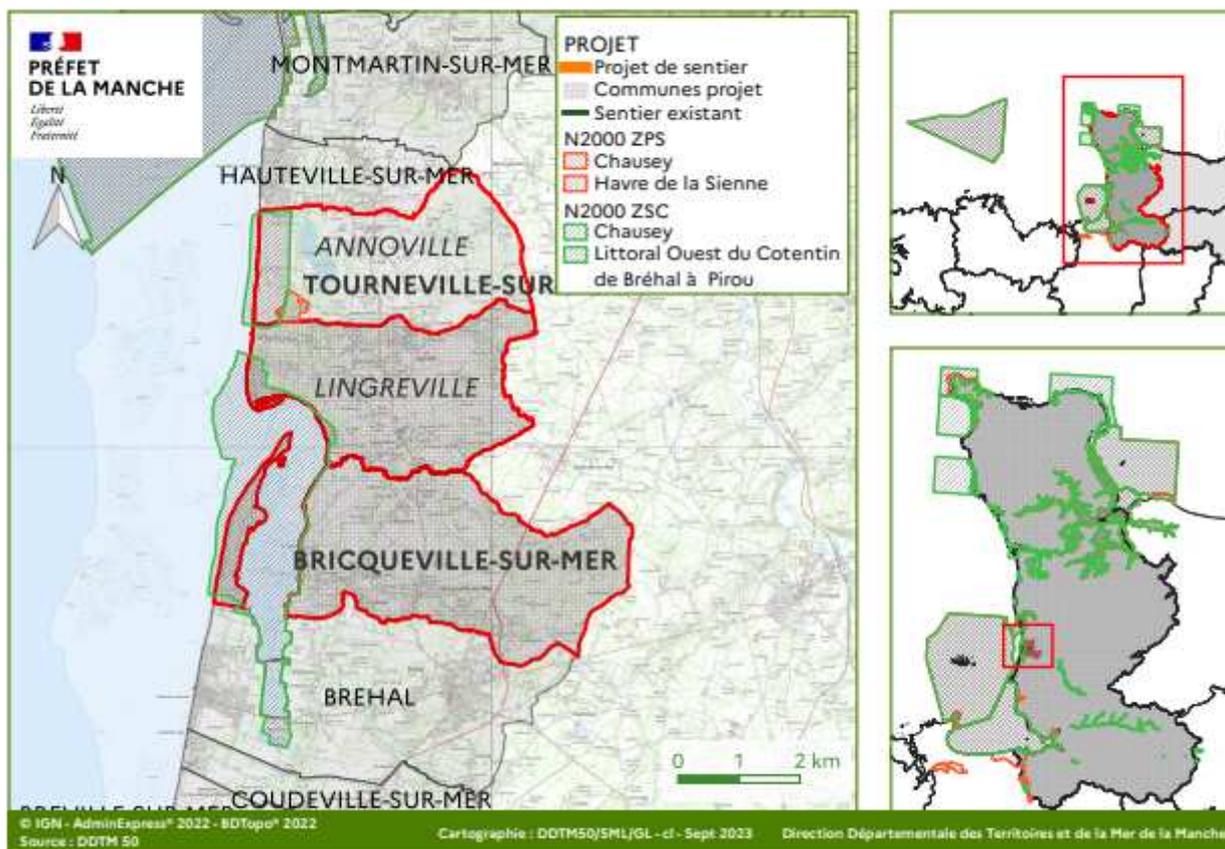
D'autres sites se trouvent à proximité mais ne sont pas impactés par le projet de sentier littoral.

Il s'agit des sites suivants :

- ZPS havre de la Sienne FR 2512003 situé à une distance minimum de 2,6 km
- ZSC Les îles Chausey FR 25000079 situé à une distance minimum de 3,3 km
- ZPS Les îles Chausey situé à une distance minimum de 3,3 km
- ZSC Bassin de l'Airou situé à une distance minimum de 12 km

NB : abréviations.

- SIC : site d'importance communautaire – site Natura 2000 désigné au titre de la directive Habitats 92/43/CEE
- ZSC : zone spéciale de conservation - vise la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive habitats.
- ZPS : zone de protection spéciale - vise la conservation des espèces d'oiseaux visée à la directive européenne 79/409/CEE



Carte n°2 projet vis-à-vis des sites NATURA 2000.

Le site « littoral ouest du Cotentin de Brehal à Pirou » FR 2500080 rassemble cinq sites naturels littoraux : **le havre de la Vanlée, les dunes d'Annoville**, le havre de Regnéville, le havre de Blainville et le havre de Geffosses.

L'intérêt majeur du site « littoral ouest du Cotentin de Brehal à Pirou » qui justifie sa désignation dans le réseau Natura 2000, consiste en la présence d'habitats dunaires, de prés salés, de dunes boisées et des espèces associées. Les havres présentent des successions de plantes adaptées aux milieux salés : des vasières aux schorres, et les dunes sont colonisées par des formations végétales typiques.

Ces lieux assurent les bases nutritionnelles des réseaux alimentaires littoraux. Ils renferment des espèces animales d'intérêt communautaire : le phoque veau-marin fréquentant les côtes sableuses et occasionnellement présent dans les estuaires, le phoque gris, typique des côtes rocheuses et donc plus rare, le saumon atlantique, poisson migrateur remontant les rivières comme la Sienne pour se reproduire et le triton crêté, amphibien en grande raréfaction inféodé aux mares à végétation aquatique dense.

Ces espaces recèlent de nombreux habitats communautaires dont plusieurs sont reconnus prioritaires.



Carte n°3 : localisation du site Natura 2000 littoral Ouest du cotentin de Bréhal à Pirou

3 - Enjeux habitats et espèces

Liste des habitats du site Natura 2000 présents et leur état de conservation en 2014 (source CPIE du Cotentin) :

Tableau 6 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (végétalisés) du site Natura 2000 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou »

Habitats Natura 2000	S Totale (ha)	Favorable		Moyen		Défavorable	
		S (ha)	%	S (ha)	%	S (ha)	%
1210 - Végétation annuelle des laisses de mer	2,24	2,11	<1%	0,02	<1%	0,11	<1%
1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	107,44	77,25	7%	20,21	2%	9,99	1%
1330 - Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	718,94	352,71	30%	179,34	15%	186,89	16%
2110 - Dunes mobiles embryonnaires	10,70	10,69	1%	0,00	0%	0,01	<1%
2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	47,50	38,08	3%	7,18	1%	2,23	<1%
2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	275,08	172,87	15%	72,61	6%	29,60	3%
2170 - Dunes à <i>Salix arenaria ssp. argentea</i>	0,08	0,07	<1%	0,01	<1%	0,00	0%
2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	3,43	2,53	<1%	0,55	<1%	0,35	<1%
2190 - Dépressions humides intradunales	0,62	0,29	<1%	0,27	<1%	0,06	<1%
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,39	0,9	<1%	0,00	0%	0,00	0%
TOTAL	1 166,43	656,99	56%	280,19	24%	229,24	20%

Liste des espèces de faune et de flore présentes dans le site Natura 2000 :

Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/ CEE et évaluation du site pour celle-ci.

Mammifères :

1304 – *Rhinolophus ferrumequinum*

1324 – *Myotis myotis*

1364 – *Halichoerus grypus*

1365 – *Phoca vitulina*

Amphibiens :

1166 – *triturus cristatus*

Poissons :

1095 – *Petromyzon marinus*

1099 – *Lampetra fluviatilis*

1102 – *Alosa alosa*

1106 – *Salmo salar*

Invertébré :

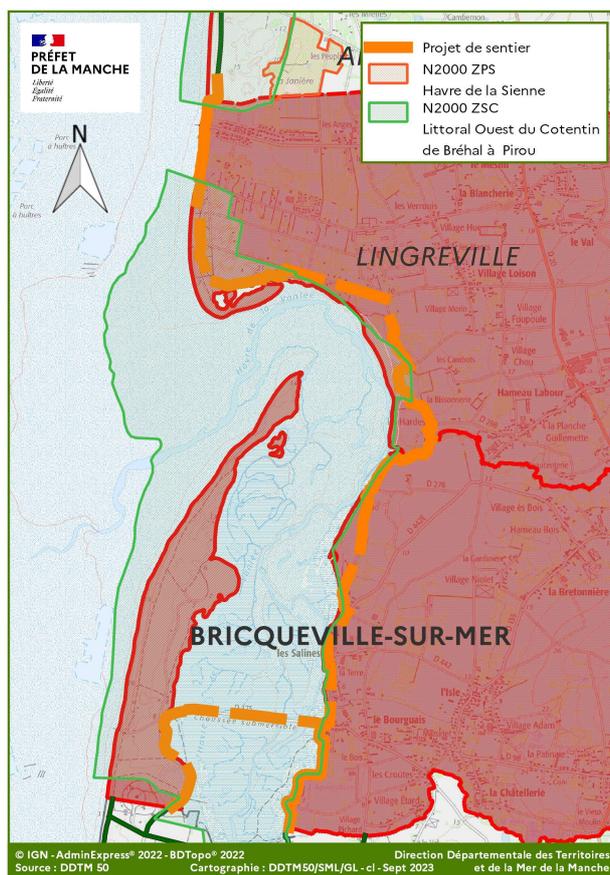
6199 – *Euplagia quadripunctaria*

Autres espèces importantes de faune et flore :

Amphibien : *Bufo calamita*

Oiseaux : *Anas acuta* – *Anas crecca* – *Branta hrota* – *Charadrius alexandrinus* – *Charadrius ostralegus* – *Mergus serrator* – *Somateria mollissima* – *Streptopelia turtur*

Plantes : *Alopecurus bulbosus* – *Centaurium littorale* – *Crambe maritima* – *Dianthus hyssopifolius subsp.gallicus* – *Erodium maritimum* – *Frankenia laevis* – *Hordeum maritimum* – *Leymus maritimum* – *Zostera marina*



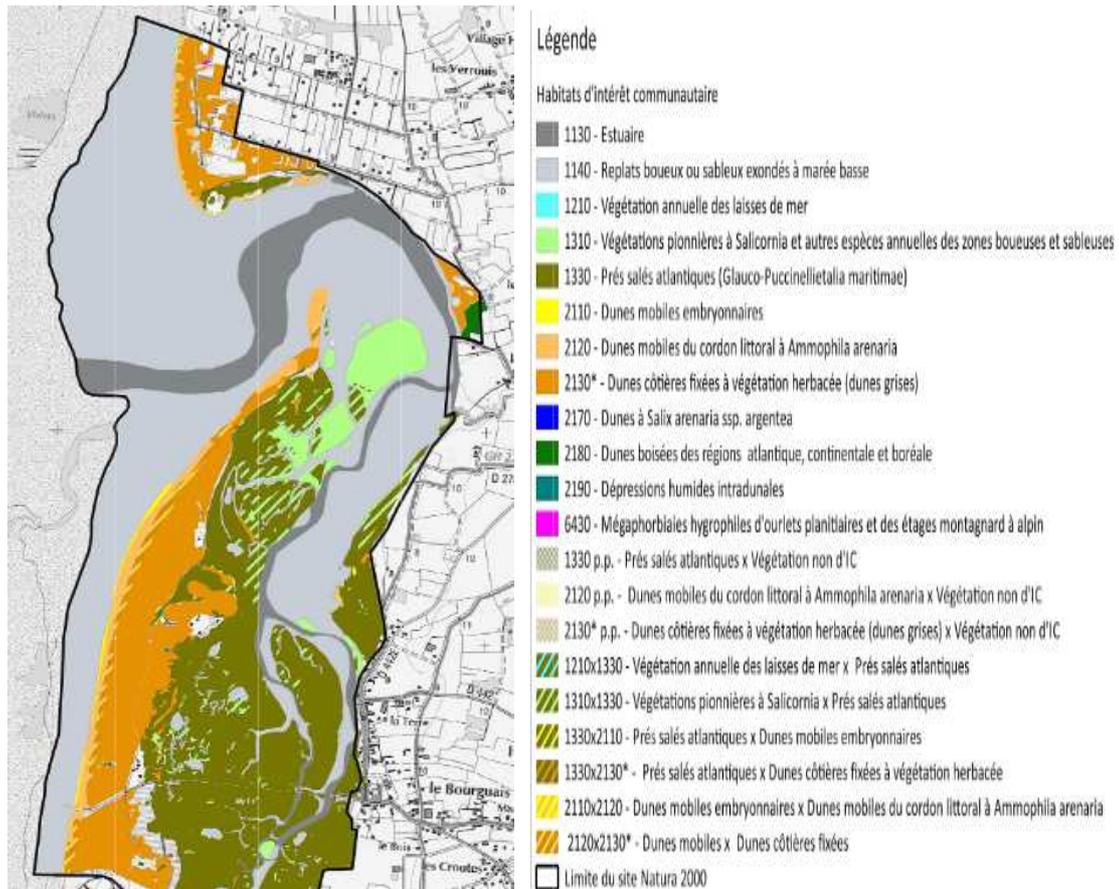
Carte n°4 : tracé du projet et zonage Natura 2000

Le projet de sentier littoral traverse ou longe à plusieurs endroits le site Natura 2000. Sur les 8,1 km que parcourt le sentier en projet, 2,8 km sont inclus dans le site Natura 2000, représentant une surface d'environ 2 800 m². (1m de largeur moyenne).

Le tableau suivant précise les aménagements connexes qui sont rendus nécessaires par le passage du sentier. Tous ne sont pas situés à l'intérieur du site Natura 2000.

Nature des équipements	Quantité	Unité
Escalier en bois ou marches	2	U
Potelets en bois	250	U
Ganivelles	500	m
Passages d'hommes	7	U
Clôture à moutons	300	m
Plantation de peuplier / saule	100	U
Passerelle sur le ruet	1	U
Poteaux de balisage	15	U

4 - Habitats concernés par le projet



Carte n°5 : habitats d'intérêt communautaire

Dans l'emprise du passage du sentier, les trois habitats suivants sont concernés :

2120 – dunes mobiles du cordon dunaire à *Ammophila arenaria*. Il s'agit du tracé situé sur le nord de la commune de Tourneville-sur-Mer (Lingreville) en pied de la dune, de part et d'autre de la cale de Lingreville, en accrétion depuis les années 2000. Le milieu est déjà largement parcouru par les randonneurs sur cet habitat. Le projet vise à canaliser le public en pied de dune évitant les passages entre le haut et le bas de la falaise dunaire qui génère de l'érosion. La longueur parcourue est estimée à 532 m, soit environ 532 m².

2130 – dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises). Le projet se parcourt majoritairement sur des chemins existants, déjà ouverts à la circulation, en arrière de la dune communale. Seule une portion de chemin (SPPL modifiée) représentant une longueur de 155 m (surface : 155 m²) impacterait cet habitat, bien représenté au sein du site FR 2500080 (272,08ha, soit 8,06%).

Le reste du parcours évite tous les milieux sensibles ou passe sur des cheminements déjà établis, n'aggravant pas la situation.

2180 – dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale. Le bois des Hardes, déjà parcouru par le sentier calqué sur le chemin de grande randonnée GR® 223 - Littoral de la Normandie, est traversé sur 270 m. Son emprise au sol représente environ 270 m².

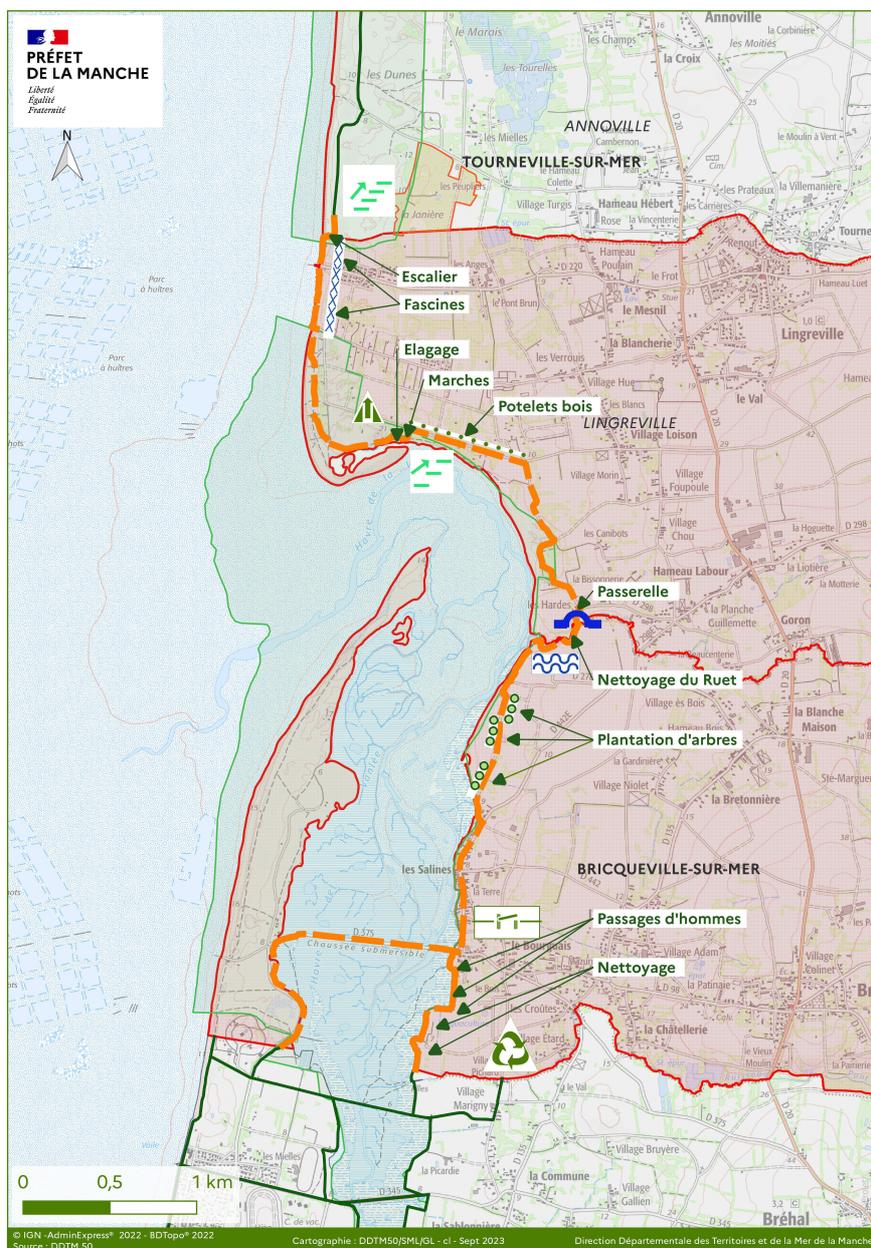
Le passage est le plus souvent déjà parcouru et entretenu comme milieu ouvert par les passages répétés des randonneurs qui fréquentent le secteur. Le reste du cheminement se situe en dehors des habitats d'intérêt communautaire.

Les travaux ou aménagements prévus visent à canaliser le public sur des itinéraires bien matérialisés.

Le plan ci-après montre les aménagements et ouvrages prévus pour mener à bien ce projet. Exceptée la passerelle piétonne qui doit permettre de relier les deux itinéraires de part et d'autre du ruet des Hardes, les ouvrages prévus sont en bois (non traité) : ganivelles, potelets de délimitation, poteaux de balisage, marches ou escalier...

Les travaux d'implantation se feront manuellement ou avec des petits équipements thermiques (tarière, mini-pelle) et seront limités à 3 ou 4 jours au total.

L'emprise des travaux pendant la phase « chantier » sera réduite au maximum.



Carte n°6 : Projet de sentier, zonage Natura 2000 et équipements envisagés

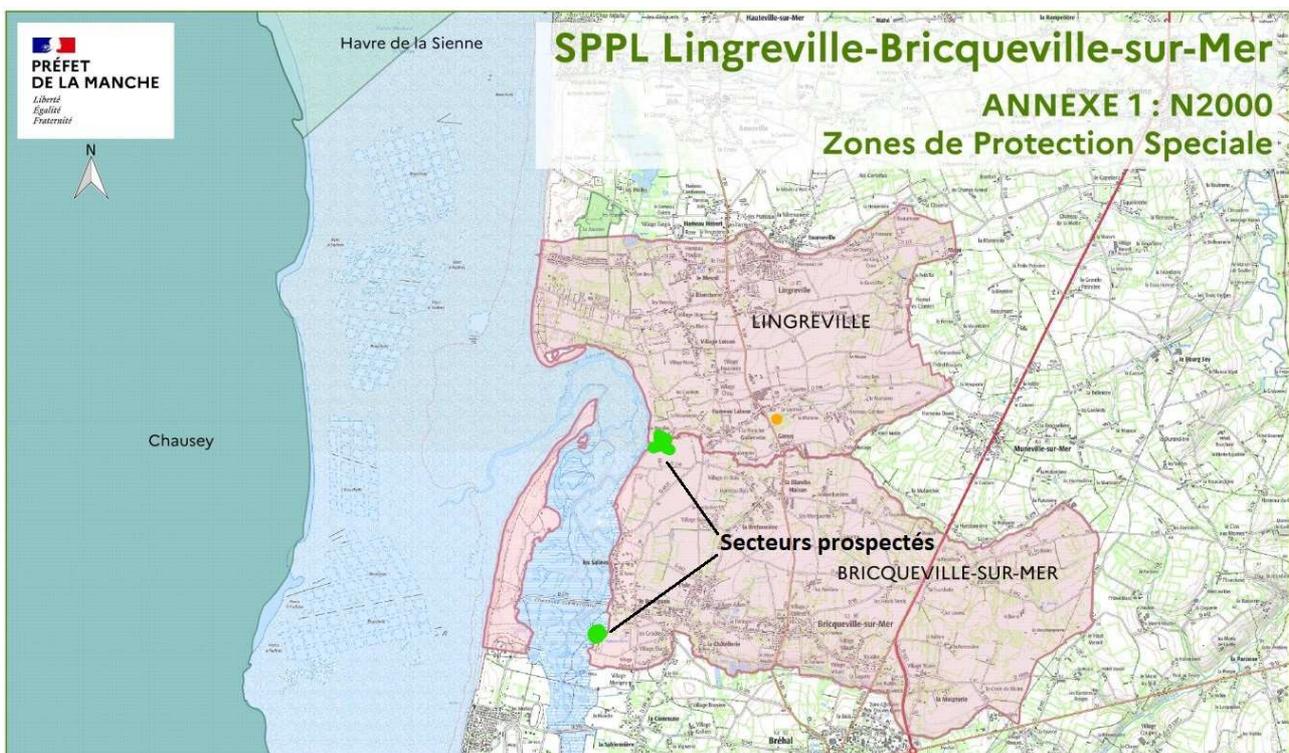
En complément de ce projet de sentier littoral, un nettoyage généralisé des abords est prévu. Il vise à résorber des restes de décharges ou dépôts de gravats qui dégradent la qualité paysagère du havre de la Vanlée. Cette intervention est située en dehors des habitats d'intérêts communautaires.

En outre, pour améliorer le confort de la randonnée et le paysage, il est prévu de réaliser la plantation d'arbres et d'arbustes le long du chemin dit des Horvées, commune de Bricqueville-sur-Mer, sur une distance d'environ 670 m. Le peuplier noir (*Populus nigra* L.), déjà largement présent dans le bocage environnant, constituera la base de cette plantation. Il est une source de biodiversité intéressante, abritant un cortège varié d'espèces auxiliaires (insectes, oiseaux, chauve-souris...).

Son vieillissement favorise l'apparition de cavités, profitables aux abeilles, oiseaux cavernicoles ou chiroptères.

5 - Faune locale

A la demande d'une riveraine du ruet des Hardes, une attention toute particulière a été portée à la nidification du tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*). Ce dernier fréquente en effet le havre de la Vanlée et est réputé nicher caché dans la dune à proximité de talus, boisés ou non, ou de garennes de lapins. Un suivi sur les secteurs les plus favorables (ci-dessous) a été effectué d'avril à juin 2023, à raison d'une visite toutes les trois semaines environ.



Carte n°7 : 9 : Sites de suivi des tadorne de Belon.

Interrogés, le groupe ornithologique normand GONm et le conservatoire du littoral, confirment le peu de risque de dérangement présenté par le nouveau sentier.

Les visites effectuées au printemps révèlent le faible impact :

SUIVIS des tadornes – havre de la Vanlée			
Date visite	Lieu	Noms	Observations
25/04/23	le ruet des hardes	F Dudouit, DDTM	néant
	Ouest zone conchylicole		néant
23/05/23	le ruet des hardes	F Dudouit, E Leclercq, DDTM S Lemière, SYMEL	néant
	Ouest zone conchylicole		4/5 individus à environ 600m au Sud dans le havre
12/06/23	le ruet des hardes	F Dudouit, E Leclercq, DDTM	néant
	Ouest zone conchylicole		8/10 individus adultes à environ 300m dans le havre.

6 – Incidences du projet :

Le projet de sentier littoral aura un impact très faible sur les habitats 2120, 2130 et 2180. En effet, le sentier emprunte un cheminement déjà largement piétiné et les quelques aménagements prévus iront dans le sens d'un moindre impact, car évitant la divagation des randonneurs ou promeneurs.

Le nettoyage des abords du sentier et la plantation de l'accotement le long du chemin des Horvées participeront à améliorer la qualité environnementale des milieux naturels.

Le projet ne présente pas non plus de risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce.

7 – Conclusion.

Le projet de sentier littoral n'aura pas d'incidence sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 FR2500080 « littoral ouest du cotentin de Bréhal à Pirou ».